

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1904)

Heft: 49

Nachruf: Nécrologie

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tion de trouver un local, correspondant à la salle de Munich par les proportions et les dimensions, et où les œuvres seraient provisoirement placées, a rencontré une approbation générale.

Le vote de la section a donné 7 voix pour le jury en Suisse et 4 pour le jury à Munich (le reste des membres s'est abstenu). La proposition relative à la composition du jury a été adoptée à l'unanimité. Le projet dans son ensemble doit maintenant être soumis à la Commission des Beaux-Arts.

La réélection du Comité de notre section a donné les résultats suivants :

Président : W.-L. Lehmann, peintre.

Secrétaire : E. Kreidolf, »

Caissier : K. Itschner, »

Assesseur : A. Welti, »

» Siegwart, sculpteur.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le secrétaire :

Ernst KREIDOLF.

La section de Zurich donne l'exemple d'un premier effort accompli au sein de notre Société, pour réaliser dans la pratique les idées prêchées par M. Trachsel. Voici ce qu'écrit à ce sujet M. Righini, président de la section de Zurich, dans deux lettres successives :

M. W. Röthlisberger, secrétaire central
de la Société des peintres et sculpteurs suisses.

Monsieur et cher collègue,

Dans son avant-dernière séance, la section de Zurich a discuté la question des devoirs de notre Société dans la lutte contre l'enlaidissement des villes et des paysages suisses (*rapport Trachsel*, à la dernière Assemblée générale). La section a manifesté pour ce problème le plus grand intérêt et décidé de faire son possible pour s'opposer à tous les enlaidissements de la ville de Zurich et de ses environs ; elle espère pouvoir compter dans cette tâche sur la sympathie des autorités et l'appui des sections sœurs et du Comité central. Il va sans dire que notre intérêt ne se limite pas à notre seule ville, mais il est naturel aussi que notre activité se consacre à elle en première ligne. Dans le courant de la discussion, on a parlé spécialement des fontaines publiques qu'on a érigées ou qu'on projette encore d'ériger dans la ville de Zurich, car ce qu'on a fait dans ce domaine, comme aspect et comme disposition, n'a pas toujours satisfait l'opinion, surtout dans les cercles artistiques. Aussi la section a décidé de demander, de concert avec la « Zürcher Kunstgesellschaft », au Conseil de ville, que les modèles des fontaines à ériger ne soient pas admis dorénavant sans la participation d'artistes à leur examen. Cette requête est d'autant plus fondée que des projets primés dans les concours, en l'absence de toute consultation artistique, ont été exécutés souvent de façon arbitraire.

Des membres de notre section se sont déclarés prêts à fournir une contribution au journal *l'Art suisse*, en lui envoyant, sous forme de clichés, des exemples illustrant les embellissements ou les enlaidissements éventuels d'objets d'intérêt public. Il s'agirait dans ces documents de travaux originaux concernant des

circonstances suisses. Ils pourraient certainement présenter quelque intérêt pour les lecteurs de notre journal.

Dans notre dernière séance nous avons traité la question de la présidence centrale, celle des élections au jury du Kunstverein, et encore une fois celle des fontaines publiques. Nous vous signalons, comme nouveau membre de la section de Zurich: M. Hermann Baldin, sculpteur, Zeltweg, 83.

Recevez, Monsieur et cher collègue, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Zurich, 12 décembre 1904.

Pour la section de Zurich:

S. RIGHINI.

Monsieur et cher collègue,

Dans ma lettre du 12 décembre, je vous ai signalé la requête adressée par notre section, de concert avec la « Zürcher Kunstgesellschaft », au Conseil de ville de Zurich : que les projets de fontaines publiques fussent dorénavant soumis aux artistes. Je viens de recevoir la communication « que les autorités ont déjà pris des mesures conformes au vœu exprimé ».

J'ai cru devoir, après vous avoir communiqué la demande, vous donner aussi connaissance de la réponse.

Croyez, Monsieur et cher collègue, à mes sentiments dévoués.
Zurich, le 24 décembre 1904.

Pour la section de Zurich:

S. RIGHINI.

Nécrologie.

La section de Zurich nous communique la mort du vail-lant peintre Rudolph Koller. Une couronne aura été déposée sur sa tombe de la part de la Société, en témoignage de profonde estime pour l'homme et de vive sympathie pour sa famille. Nous trouvons, dans le *Journal de Genève* du 8 janvier, les quelques notes biographiques suivantes :

Zurich. — *M. Rudolph Koller*, dont nous avons annoncé la mort à l'âge de 77 ans, avait perdu complètement la vue et, depuis quelques années déjà, il avait dû renoncer à peindre.

Rudolph Koller fut une des gloires artistiques de notre pays et un animalier tout à fait remarquable. Il était né à Zurich en 1828. Son père était boucher. Très jeune encore, il dessinait les animaux avec une véritable passion. Il eut pour maître le peintre paysagiste et animalier Ulrich. En 1846, il travailla à l'Académie de Düsseldorf où il se lia d'amitié avec Boecklin. L'année suivante, il visita la Belgique, puis Paris, mais dès 1848 il rentrait dans sa ville natale. De 1850 à 1852, il fit encore un séjour à Munich, puis il ne quitta plus guère Zurich, où l'on peut dire que son activité artistique s'est déployée tout entière.

Pour fêter son 70^e anniversaire, une très belle exposition de ses œuvres fut organisée à la Bourse de Zurich.